



Numéro de l'acte	2023-49-URBMC
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	3.2.1

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2023

QUESTION N°2023-49

URBANISME : 35 RUE ANATOLE FRANCE – PREEMPTION DE LA CAPSO – REVENTE A LA COMMUNE

RAPPORTEUR :

Monsieur Jean-Pierre LAMIRAND

Adjoint au Maire, Aménagement du territoire – Urbanisme – Travaux – Voirie – Cimetières

Le conseil municipal,

Vu la délibération n°2021-111 du 27 octobre 2021 par laquelle le Conseil Municipal a décidé, en cas de réception d'une déclaration d'intention d'aliéner, de solliciter la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer pour qu'elle mette en œuvre, pour le compte de la commune, le droit de préemption urbain afin d'acquérir un bien situé à Arques, 35 rue Anatole France, cadastré section G-639 et G-640

Considérant que ce bien, situé en zone UDa au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du pôle territorial de Longuenesse a fait l'objet d'une déclaration d'intention d'aliéner reçue en mairie le 27 septembre 2021 souscrite par l'étude de Maître Marie-Hélène WAQUET, notaire à SAINT-OMER, mandataire de Monsieur Roger GRAVE, vendeur, moyennant le prix de 56 000 € + frais notariés.

Considérant qu'à ce titre, une convention pour l'exercice du droit de préemption à la demande et pour le compte de la commune a été signée entre la Commune d'Arques et la CAPSO, en date du 9 février 2022, pour ce bien

Considérant que, conformément à l'article 3 de ladite convention, la rétrocession de l'immeuble au profit de la commune s'opère au prix d'acquisition majoré des frais supportés par la CAPSO.

Considérant que, dans ce cadre, le prix de cession de l'immeuble d'un montant de 58 641.63 € se décompose de la manière suivante :

- Coût d'acquisition : 56 000 €
- Frais notariés : 2 641.63 €

Après avoir entendu son rapporteur,

ARTICLE 1 : VALIDE le détail du prix d'acquisition de l'immeuble, situé 35 rue Anatole France à Arques, cadastré section G-639 et G-640, au montant de 58 641.63 € (cinquante-huit mille six-cent-quarante-et-un euros et soixante-trois centimes)

ARTICLE 2 : CONFIE le transfert de propriété du bien au moyen d'un acte notarié à Maître Marie-Hélène WAQUET, notaire à Saint-Omer

ARTICLE 3 : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents en ce sens

ARTICLE 4 : IMPUTE la dépense au budget 2023

ARTICLE 5 : RAPPELLE que la présente délibération peut faire objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

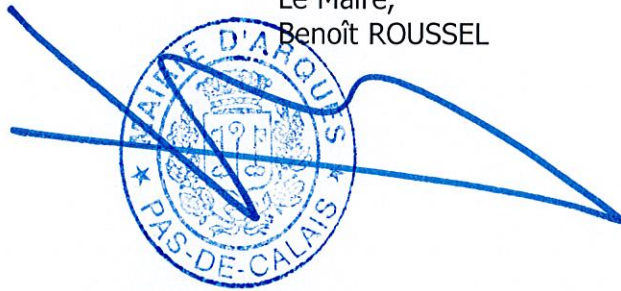
- Votes favorables	28
- Votes défavorables	0
- Abstentions	0

Fait à ARQUES
Le 12 avril 2023

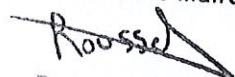
Le secrétaire de séance,
Arnaud WILQUIN



Le Maire,
Benoît ROUSSEL



Acte administratif certifié exécutoire
après réception en Sous-Préfecture
le **14 AVR. 2023** et publication ou
notification le **14 AVR. 2023**
Monsieur le Maire


Benoît ROUSSEL



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER
CANTON D'ARQUES

VILLE D'ARQUES
.....

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2023

Affiché le 14 avril 2023

L'An Deux Mille Vingt Trois le Onze Avril à 19h00, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à l'Hôtel-de-Ville, Salle du Poilu, sous la présidence de Monsieur Benoît ROUSSEL, Maire, en suite de la convocation adressée à domicile le cinq avril 2023 accompagnée de l'ordre du jour. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date.

Effectif du Conseil Municipal : Mesdames et Messieurs : – Benoît ROUSSEL – Thierry MERCIER – Corinne REANT - Jean-Pierre LAMIRAND - Christine COURBOT - Stéphane FINARD - Cécile CARON - Mickaël CANLER – Stéphanie BODDAERT - Joël DUQUENOY - Bernadette BAROUX – Dominique LARDEUR - Olivier JUSTIN - Isabelle CLABAUX - Johnny WALLART – Sébastien BERNARD - Sébastien DUCHATEAU - Hélène FAYEULLE - Chloé KOCLEGA – Caroline SAUDEMONT - Dominique GODART - Laurence DELAVAL - Jean-Marc BOURGEOIS – Corinne BOCQUILLON – Frédéric VANRECHEM - Alexandrina DA SILVA - Arnaud WILQUIN - Francis PRED'HOMME - Peggy VAN GOETHEM-MARECAU

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Nombre de présents ou représentés :

- 25 présents pour les questions 2023-41, 2023-42, 2023-43, 2023-44 et 26 présents à partir de la question 2023-45
- 1 absent non excusé
- 0 absent excusé sans pouvoir
- 3 absents excusés avec pouvoir pour les questions 2023-41, 2023-42, 2023-43, 2023-44 et 2 absents excusés avec pouvoir à partir de la question 2023-45

Johnny WALLART ayant donné pouvoir à Thierry MERCIER

Christine COURBOT ayant donné pouvoir à Corinne REANT pour les questions 2023-41, 2023-42, 2023-43 et 2023-44 incluse

Caroline SAUDEMONT ayant donné pouvoir à Laurence DELAVAL

Monsieur Arnaud WILQUIN est nommé secrétaire de séance.